

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-BARNABE
DU **VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2019** à 20 heures 30

Etaient présents : M. LE FRANC, Mmes BOUTIER, PHILIPPE, MM. JOUAN, MAHEO, Mmes BARAN, LE GALLO, MM. LE POTTIER, BRIAND, BINET, Mme GALLAIS, M. LE FORESTIER

Absents excusés :

M. Franck JEGLOT donnant pouvoir à M. Michel JOUAN
Mme Christelle GAUTHIER donnant pouvoir à M. Thomas MAHEO
Mme Lyne MILBEO

Secrétaire de séance : M. Thomas MAHEO

Ouverture de la séance à 20 heures 45

Le procès-verbal de la réunion du 19 juillet 2019 est adopté.

1. PRIX 2019 DES CONCOURS DE MAISONS FLEURIES ET DE PHOTOS

Le Conseil adopte les prix suivants pour le concours de maisons fleuries :

- bons d'achats à valider dans les commerces barnabéens avec
 - 1^{er} de chaque catégorie : bon d'achat de 45 €
 - 2nd de chaque catégorie : bon d'achat de 35 €
 - 3^{ème} et suivants de chaque catégorie : bon d'achat de 25 €.

+ Remise de plantes aux 1ers de chaque catégorie.

Le Conseil adopte les prix suivants pour les concours photos pour adultes et enfants :

- bons d'achats à valider dans les commerces barnabéens avec
 - 1^{er} de chaque catégorie : bon d'achat de 35 €
 - 2nd de chaque catégorie : bon d'achat de 25 €
 - 3^{ème} de chaque catégorie : bon d'achat de 15 €.

Il y aura un seul prix attribué par participant.

La date de remise des prix est fixée au vendredi 25 octobre 2019 à 19 heures – salle les lilas.

2. FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES 2019-2020

Le conseil reconduit le montant précédent forfaitaire de 600 € pour l'année scolaire 2019-2020 à chaque école.

3. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil ne fait pas valoir son droit de préemption sur la parcelle section AD n° 101.

4. TARIFS ASSAINISSEMENT EAUX USEES AU 1^{ER} JANVIER 2020

Les tarifs au 1er janvier 2020 (hausse de 2.2 %) seront :

De 0 à 5 000 m3	1,967 €
Tarif en cas de dégrèvement (fuite autre que sur canalisations)	0,311 €
Participation pour le financement de l'assainissement collectif - PAC	610 €

5. ADHESION AU CONTRAT RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL POUR LE 1^{ER} JANVIER 2020

Le conseil autorise le maire à signer les conventions et actes qui s'y réfèrent avec la compagnie CNP-Courtier SOFAXIS avec les taux suivants :

- ✓ Agents CNRACL : 6.25 % avec une franchise de 10 jours
- ✓ Agents IRCANTEC : 0.95 % sans franchise.

6. AIDE FINANCIERE POUR SEJOUR SPECIALISE D'UNE FAMILLE

Après un vote à mains levées de trois voix favorables, une voix contre et dix abstentions (dont deux pouvoirs), le conseil autorise la participation de 200 € pour le séjour et autorise le maire à verser cette somme à l'organisme initiateur.

7. SDE22 – ALIMENTATION ELECTRIQUE DU PANNEAU ELECTRONIQUE

Le conseil autorise le SDE22 à faire les travaux nécessaires à l'alimentation du panneau électronique d'affichage. La participation communale sera de 60 % du coût réglé par le SDE22.

8. TERRAIN AU 2 RUE DU PLESSIX

Le conseil autorise le maire à engager la procédure d'acquisition d'une partie du terrain non bâti au 2 rue du Plessix, parcelle AA n° 33, dont la superficie sera déterminée après bornage. Le prix d'acquisition est fixé à 4 € le mètre carré. Le maire est autorisé à signer chez le notaire toutes pièces nécessaires à cette acquisition.

9. DECISIONS MODIFICATIVES POUR 2019

Budget Commune

Dépenses investissement

Article 2041582 – travaux SDE	+ 11 000 €
Article 2188 – Acquisition matériels	+ 21 000 €
Article 2111 - Acquisition de terrains	+ 45 000 €
Total =	+ 77 000 €

Recettes investissement

Article 1641 – prévision emprunt	+ 22 000 €
Article 1347 – DSIL	+ 52 500 €
Article 13251 – intercommunalité	+ 1 700 €
Total =	+ 77 000 €

+ changement d'imputation de 1321 en 1347 pour la somme de 27 365 €.

Budget Assainissement

Dépenses investissement

Article 2315 – travaux	+ 3 300 €
Article 2313 – constructions	+ 800 €
Total =	+ 4 100 €

Recettes investissement

Article 1687 – emprunt prévisionnel	+ 4 100 €
-------------------------------------	-----------

10. SALLE POLYVALENTE – TRAVAUX RETENUS

Après un vote à mains levées de 12 voix favorables (dont deux pouvoirs) et deux abstentions, le conseil décide de faire dans un premier temps les travaux soumis à l'aide financière de l'Etat du contrat de ruralité, soit les travaux de rénovation thermique avec isolation, le chauffage et la VMC, la pose de panneaux photovoltaïques et l'accessibilité. La toiture sera à intégrer dans les travaux.

Dans un second temps, les travaux d'extension pourraient être entrepris avec l'extension de la buvette et l'agrandissement de l'entrée, l'agrandissement du local pour entreposer le matériel à la place de la vaisselle actuelle, la mise à niveau de la salle de réunion pour créer des loges. La scène actuelle pourrait être transformée en scène mobile sur vérins.

Pour informations :

- Proposition de tables et chaises pour remplacer le mobilier de la salle de conseil et de mariages.

Clôture de la séance : 23 heures 32.

Vu pour être affiché à la porte de la Mairie le 24 septembre 2019.

A Saint-Barnabé, le 23 septembre 2019

Le Secrétaire de séance,
Thomas MAHEO

Le Maire,
Georges LE FRANC